

Discipline budgétaire

2006/0151(CNS) - 09/08/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF : abroger le règlement 2040/2000/CE du Conseil concernant la discipline budgétaire.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel (AII) sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière adopté le 17 mai 2006 fixe le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2007-2013.

Les dispositions contenues dans le règlement 2040/2000/CE du Conseil concernant la discipline budgétaire (dispositions relatives à l'agriculture et aux réserves) en deviennent inutiles et présentent même parfois des discordances avec l'AII. Il est donc proposé d'abroger ledit règlement.